

CARTE AMBULANT

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

1 – ARTISANS - ARTISANS COMMERCANTS - Micro Sociaux Simplifiés

- Formulaire CERFA** de déclaration préalable d'une activité commerciale ou artisanale ambulante
- 1 photographie d'identité récente**, format 35mm x 45mm (voir modèle)
- 1 chèque de 30 €** à l'ordre de la CMAR – PACA Section Vaucluse
- 1 copie du justificatif de domicile**
(Dernière quittance de loyer ou dernière facture de gaz ou d'électricité, inscription sur les listes électorales, quittances d'assurances contre l'incendie ou autres assurances d'habitation, quittances de paiement d'impôts et taxes, avertissement d'impôts et taxes...)
Pour les personnes hébergeurs : une attestation d'hébergement en original signée par l'hébergeur et copie de justificatif de domicile de l'hébergeur.
- 1 copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité**
à défaut, un extrait d'acte de naissance ou du titre de séjour pour un ressortissant étranger, une copie du titre de circulation pour une personne sans domicile fixe depuis plus de 6 mois ou copie de l'attestation de délivrance du titre par la préfecture.
- 1 extrait du Registre du Commerce et des Sociétés datant de moins de 3 mois**
- 1 enveloppe timbrée**, auto adressée Format A4

2 – ARTISANS EN SOCIETE

- Formulaire CERFA** de déclaration préalable d'une activité commerciale ou artisanale ambulante
- 1 extrait du Registre du Commerce et des Sociétés datant de moins de 3 mois**
- 1 photographie d'identité récente** du dirigeant ou des dirigeants
format 35mm x 45mm (voir modèle)
- 1 chèque de 30 €** à l'ordre de la CMAR – PACA Section Vaucluse
- 1 enveloppe timbrée**, auto adressée Format A4

POUR UN RENOUVELLEMENT DE CARTE :

La carte est valable 4 ans à compter de sa date de délivrance. Après ce délai, le titulaire de la carte doit effectuer une demande de renouvellement par le biais du formulaire Cerfa et y joindre les pièces justificatives précitées.

Le demandeur doit obligatoirement restituer sa carte initiale
